

Le Théâtre de la Quadripartite

Lors de la réunion quadripartite du 24 octobre, la FLLAM a eu la surprise de constater que **l'augmentation des budgets hospitaliers pour 2013 n'est pas de 3,5% mais finalement de 3,8% !** Soit donc 0,8% au delà de la recommandation initiale de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS).

Parallèlement, la FLLAM s'interroge sur la validité des chiffres présentés pour l'activité ambulatoire des laboratoires hospitaliers? En effet, la **CNS reconnaît que plusieurs laboratoires hospitaliers n'ont toujours pas facturés leurs actes depuis avril 2011 !**

Les laboratoires hospitaliers ont certainement déjà suffisamment de budget pour couvrir leurs frais sans avoir besoin du remboursement des actes ambulatoires pendant 1 année et demie! En comparaison, le secteur privé des laboratoires serait incapable de faire de même au risque d'être déficitaire après 1 mois et demi!

Il y a lieu de souligner aussi que **les données sur l'activité stationnaire des laboratoires hospitaliers font défaut**, chiffres pourtant utiles pour évaluer le budget à réserver à cette activité hospitalière.

Il est outre mesure intéressant de confronter le commentaire de l'article 31 du projet de loi concernant le budget de l'Etat 2013 (« ... et **face à l'impossibilité d'évaluer à bref échéance avec exactitude l'impact financier des mesures d'épargnes introduites par la loi du 17 décembre 2010, le présent article a pour objet de prolonger pour l'exercice 2013 les mesures d'économies ...**») avec les présentations de la CNS, en particulier les informations sur les économies générées par les différents prestataires suite à la loi de réforme du 17 décembre 2010 («**Adaptation des actes de laboratoires extra-hospitaliers: 2,6 millions d'euros**»).

L'indication de 2,6 millions d'euros d'économies générées par les laboratoires privés extra-hospitaliers prouve que la CNS est bien en mesure d'évaluer l'effort d'économie et confirme, de plus, que **les économies générées sont bien supérieures au seuil fixé par le législateur dans la loi de réforme des soins de santé et au seuil négocié dans l'accord CNS-FLLAM en mars 2011 suite à la procédure de médiation (maximum de 2 millions d'euros).**

Face à ces éléments, la FLLAM réinsiste à ce que les articles 30 et 31 soient retirés du projet de loi relatif au budget d'Etat 2013 et que la CNS retourne à la table de négociation conformément au Code de la Sécurité Sociale.

Dr Jean-Luc Dourson

Président de la Fédération Luxembourgeoise des Laboratoires d'Analyses Médicales (FLLAM)